

En conséquence, monsieur l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat et, de retour,

• (12.30 a.m.)

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des régimes visant à fournir une assistance publique et des services de bien-être social aux personnes nécessiteuses et à leur égard.

Loi modifiant la loi sur la Compagnie canadienne de l'Exposition universelle de 1967.

Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Loi constituant une corporation pour l'administration du Centre national des Arts.

Loi constituant en corporation la *Bank of Western Canada*.

Loi concernant certaines conditions d'emploi des dockers aux ports de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.

M. l'Orateur: Avant d'annoncer l'ajournement de la Chambre, j'aimerais remercier les députés pour les remarques trop généreuses qu'ils ont faites à mon sujet, il y a quelques moments. J'aimerais leur assurer très sincèrement, du fond du cœur, que tout ce que j'ai pu accomplir a été possible grâce à l'excellente coopération dont ont fait preuve les députés des deux côtés de la Chambre.

(En conformité d'un ordre spécial, la séance est levée à 12 h. 35 du matin et la Chambre est ajournée jusqu'au mercredi 5 octobre 1966, à 2 h. 30 de l'après-midi.)